

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 05 MAI 2006**

Délibération
n° 2006.05.099

**Contrat de territoire
urbain 2004 - 2006 :
demande d'une
nouvelle ventilation
des soldes restants**

LE CINQ MAI DEUX MILLE SIX à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **28 avril 2006**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Madeleine ANCELIN, Philippe BERTHET, Jean-Claude BESSE, Jean-Claude BONNEVAL, Michel CHAVAGNE, Jean-Yves DE PRAT, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, Martine FAURY, Annie FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Michel HUMEAU, Gérard MARQUET, Jean-Claude MOGIS, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Jean-Jacques SYOEN, Gilles VIGIER, Jacqueline WILDE

Ont donné pouvoir :

Bernard ALLIAT à Jean-Yves DE PRAT, André BONICHON à Bernard CHARRIER, Jean BOUGETTE à Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE à Philippe BERTHET, Louis DESSET à Bernard SAUZE, François ELIE à Gérard MARQUET, Maurice HARDY à Michel BRONCY, Jean-Michel LAMOUREUX à Robert CHABERNAUD, Didier LOUIS à Christian RAPNOUIL, Jean MARDIKIAN à Philippe MOTTET, Patrick RIFFAUD à Annie FOUGERE

Excusé(s) :

Maurice FOUGERE

Excusé(s) représenté(s) :

Daniel OPIC par Madeleine ANCELIN

PROSPECTIVE ET STRATEGIE	Rapporteur : Monsieur le Président
CONTRAT DE TERRITOIRE URBAIN 2004 - 2006 : DEMANDE D'UNE NOUVELLE VENTILATION DES SOLDES RESTANTS	

Le Contrat de Territoire Urbain (CTU) du Grand Angoulême 2004-2006, approuvé par la décision de la commission permanente du conseil régional Poitou-Charentes du 14 mars 2005 et les délibérations de la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême des 4 février et 12 mai 2005 a été signé le 24 juin 2005. Il se décline à l'origine autour des 6 volets thématiques suivants :

1. Attractivité économique
2. Equipements structurants
3. Aménagements urbains
4. Emploi – Lien social – Animation territoriale
5. Mise en valeur de l'environnement
6. Déplacements et mobilité

Suite aux appels à projet lancés pour chacun des axes ci-dessus et après un premier bilan des opérations engagées à ce jour, il est proposé de solliciter le conseil régional Poitou-Charentes en vue de négocier une nouvelle ventilation des soldes restants au sein des volets 2,4 et 6 du CTU 2004-2006. Conformément aux termes du Contrat de Territoire Urbain (§ 2-3 Transmission du dossier et suivi du contrat) et en complément des programmations financières initiales, cette négociation pourrait aboutir à une modification dudit contrat par avenant unique.

Vu la décision de la commission permanente régionale du 14 mars 2005 approuvant le Contrat de Territoire Urbain du Grand Angoulême 2004-2006,

Vu la délibération n°1 de la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême du 4 février 2005 approuvant le Contrat de Territoire Urbain du Grand Angoulême 2004-2006,

Vu la délibération n°102 de la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême du 12 mai 2005, approuvant le Contrat d'Agglomération du Grand Angoulême 2004-2006,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 14 avril 2006 ,

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême à solliciter Madame la Présidente du Conseil Régional Poitou-Charentes pour examiner et négocier la demande d'une nouvelle ventilation des soldes restants au sein des volets 2,4 et 6 du Contrat de Territoire Urbain du Grand Angoulême 2004-2006.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 15 mai 2006	<u>Affiché le :</u> 17 mai 2006